



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture maritime
de la Méditerranée
Division « action de l'Etat en mer »

Toulon, le 26 NOV. 2020
N° ~~50159~~ /PREMAR MED/AEM/NP

Le vice amiral d'escadre Laurent Isnard
préfet Maritime de la Méditerranée

au

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

OBJET : commune de Villefranche-sur-Mer - concession d'utilisation du domaine public maritime.

RÉFÉRENCES : a) article R2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques ;
b) arrêté du préfet des Alpes-Maritimes n° 2020-256 du 24 avril 2020 ;
c) procès-verbal de la commission nautique locale du 29 septembre 2020 ;
d) bordereau d'envoi transmis le 3 novembre 2020.

Par bordereau d'envoi référencé, vous avez sollicité mon avis conforme sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime formulée par l'Institut de la mer de Villefranche (IMEV) pour la mise en place d'un nouvel ouvrage de pompage d'eau de mer plus profond, destiné à améliorer la qualité de l'approvisionnement des aquariums de cet institut et à créer un système de pompes à chaleur, et d'une conduite de rejet des eaux prélevées.

Après examen de ce dossier, je relève que ces canalisations seront installées dans un périmètre où le mouillage est interdit. S'agissant des effets de ce projet sur l'environnement marin, les rejets feront au préalable l'objet d'un traitement spécifique pour éviter tout impact.

En revanche, l'installation de la conduite de pompage, dont le tracé a été optimisé, conduira à la destruction d'herbiers de posidonie. Compte tenu des mesures de compensation et de suivi prescrites dans le cadre de l'arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, j'ai l'honneur de donner un avis conforme favorable à ce dossier.

Pour le préfet Maritime de la Méditerranée et par délégation,
le commissaire général Thierry Duchesne
adjoint au préfet Maritime,
chargé de l'action de l'Etat en mer,

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

COPIES :

- AEM/PADEM/RM
- Archives (dossier n° 304 chrono)